



Chapitre de livre

2022

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

---

## De l'exposition de la collection à son étude et sa publication (1976 – 2021)

---

Haldimann, Marc-André; Meilland, Arnaud; Nicod, Pierre-Yves

### How to cite

HALDIMANN, Marc-André, MEILLAND, Arnaud, NICOD, Pierre-Yves. De l'exposition de la collection à son étude et sa publication (1976 – 2021). In: La collection Édouard Guigoz : une Pierre de Rosette du marché de l'art d'après-guerre. Haldimann, M.-A. (Ed.). Sion : Musées cantonaux du Valais, 2022. p. 39–47.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:160729>

---

# La collection Édouard Guigoz

Une Pierre de Rosette du marché  
de l'art d'après-guerre



*Sous la direction de Marc-André Haldimann*

Avril 2022

Code de citation préconisé:

Marc-André HALDIMANN (dir.), 2022. *La collection Édouard Guigoz : une Pierre de Rosette du marché de l'art d'après-guerre*. Sion: Musées cantonaux du Valais, 126 p.

Illustration de couverture:

**Fig.1** – La Sphinge Aldobrandini exposée au Musée d'archéologie du canton du Valais en 1976.  
Pièce de la collection Guigoz restituée à l'Italie en 1979.

*Étude réalisée par les Musées cantonaux du Valais avec le soutien financier de l'Office fédéral de la culture et de Michelle Guigoz*



Avec la participation du bureau d'archéologie TERA Sàrl, du bureau Clio Sàrl, des Universités de Bâle, de Berne, de Fribourg et de Genève.



# La collection Édouard Guigoz

Une Pierre de Rosette du marché de l'art d'après-guerre

*Sous la direction de Marc-André Haldimann*

Avec des contributions de

Clara Bolle-Fivaz  
Jean-Robert Gisler  
Martin Guggisberg  
Marc-André Haldimann  
Chantal Martin-Pruvot  
Arnaud Meilland  
Pierre-Yves Nicod  
Enrico Regazzoni

Avec la collaboration de

Marc-André Renold

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LA COLLECTION GUIGOZ, CADRE DE L'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE</b>	<b>7</b>
	<i>M.-A. Haldimann, P.-Y. Nicod</i>	
1.1	La collection Édouard Guigoz, une collection providentielle ou maudite ?	9
1.2	Face au silence des origines, les réponses d'une éthique muséale basée sur le Code de déontologie de l'ICOM	9
1.3	Méthode de travail	10
	1.3.1 Les recherches historiques	10
	1.3.2 Les études archéologiques	10
1.4	Publication et mise en ligne de la collection	11
1.5	Les intervenants du projet	11
1.6	Remerciements	12
<b>2</b>	<b>ÉDOUARD GUIGOZ, L'HOMME, SON CADRE FAMILIAL ET SON PARCOURS</b>	<b>13</b>
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland</i>	
2.1	Les Guigoz, une famille représentative des transformations du Valais au tournant du 20 <sup>e</sup> siècle	15
2.2	Le parcours scolaire et professionnel d'Édouard Guigoz	16
2.3	Édouard Guigoz, l'homme	17
2.4	Édouard Guigoz, l'homme de réseau	19
<b>3</b>	<b>LA COLLECTION GUIGOZ AVANT SA DONATION (1930-1970)</b>	<b>23</b>
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland</i>	
3.1	Origine et constitution de la collection Guigoz	25
3.2	Une exposition publique tardive	25
<b>4</b>	<b>LA DONATION DE LA COLLECTION GUIGOZ EN 1970</b>	<b>29</b>
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland</i>	
4.1	Arrière-plan de la donation	31
4.2	Premiers liens entre Albert de Wolff et Edouard Guigoz	31
4.3	Premiers contacts avec l'État du Valais et projet de Musée archéologique	31
4.4	L'arrivée de la collection en Valais (1970 – 1973)	34
4.5	Entre donation et arrivée de la collection à Sion, la question des inventaires	36
<b>5</b>	<b>DE L'EXPOSITION DE LA COLLECTION À SON ÉTUDE ET SA PUBLICATION (1976 – 2021)</b>	<b>39</b>
	<i>M.-A. Haldimann, A. Meilland, P. Nicod</i>	
5.1	Inauguration du Musée d'archéologie et médiatisation de la collection Guigoz	41
5.2	L'affaire de la sphinge Aldobrandini et ses conséquences	41
5.3	De la restitution de la sphinge à la mise en réserve de la collection Guigoz	43
5.4	Des volontés extérieures de mise en valeur (2004-2011)	43
5.5	Un courrier anonyme et des allégations à l'origine d'une démarche exemplaire (2013 – 2014)	45
5.6	Les études préliminaires (2015 – 2017)	45
5.7	Le projet de recherche et de publication (2018 – 2021)	46
<b>6</b>	<b>LES PANS DE LA COLLECTION GUIGOZ</b>	<b>49</b>
6.1	Les objets en métal <i>M. Guggisberg et E. Regazzoni</i>	51
	6.1.1 La question des provenances	52
	6.1.2 Les pasticci et les faux	53
	6.1.3 Synthèse	54
6.2	Les récipients en verre <i>C. Martin Pruvot</i>	54
	6.2.1 Une collection de verre qui fait écho à l'activité professionnelle d'Édouard Guigoz	56

<b>6.3</b>	Les céramiques <i>J.-R. Gisler</i>	57
6.3.1	Les vases en céramique	58
6.3.2	La coroplastie et les objets en terre-cuite	59
6.3.3	Les falsifications	59
6.3.4	La valeur scientifique	59
6.3.5	Conclusion	60
<b>6.4</b>	La sculpture <i>C. Bolle-Fivaz</i>	60
<b>6.5</b>	Les lampes en terre cuite <i>M.-A. Haldimann</i>	62
6.5.1	Comparaison avec les collections privées de référence	63
<b>7</b>	<b>SYNTHÈSES GÉOGRAPHIQUE ET CHRONOLOGIQUE DES PANS DE LA COLLECTION GUIGOZ</b>	<b>65</b>
	<i>M.-A. Haldimann en collaboration avec C. Bolle-Fivaz, J.-R. Gisler, M. Guggisberg, C. Martin Pruvot, E. Regazzoni</i>	
<b>7.1</b>	Provenance géographique des objets de la collection	67
7.1.1	Provenance géographique des objets métalliques	67
7.1.2	Provenance géographique des objets en verre	68
7.1.3	Provenance géographiques des objets en céramique	70
7.1.4	Provenance géographique des sculptures	71
7.1.5	Provenance géographique des lampes en terre cuite	71
<b>7.2</b>	Chronologie des œuvres de la collection	72
7.2.1	Chronologie des objets métalliques	72
7.2.2	Chronologie des objets en verre	73
7.2.3	Chronologie des objets en céramique	74
7.2.4	Chronologie des sculptures	75
7.2.5	Chronologie des lampes	76
<b>8</b>	<b>LA COLLECTION GUIGOZ, UNE COLLECTION D'APRÈS-GUERRE HORS NORMES OU ORDINAIRE ?</b>	<b>77</b>
	<i>M.-A. Haldimann en collaboration avec C. Bolle-Fivaz, J.-R. Gisler, M. Guggisberg, C. Martin Pruvot, E. Regazzoni</i>	
<b>8.1</b>	Entre homogénéité et hétérogénéité, la collection Édouard Guigoz	79
<b>8.2</b>	Une collection à la foi conforme et originale au sein des collections privées de l'après-guerre	80
<b>8.3</b>	Quelles raisons pour les singularités de la collection ?	82
<b>9</b>	<b>LA COLLECTION GUIGOZ ET LE MARCHÉ DE L'ART D'APRÈS-GUERRE ENTRE 1945 ET 1970</b>	<b>85</b>
	<i>M.-A. Haldimann en collaboration avec M. Guggisberg, E. Regazzoni</i>	
<b>9.1</b>	Édouard Guigoz, l'acquéreur	87
<b>9.2</b>	Édouard Guigoz, le partenaire commercial	88
<b>9.3</b>	Édouard Guigoz et le réseau de Robert E. Hecht	90
<b>9.4</b>	Les réseaux d'Édouard Guigoz : vers un éclairage nouveau du cadre historique de l'après-guerre ?	90
<b>10</b>	<b>LA COLLECTION GUIGOZ DANS SON CADRE LÉGAL ET DÉONTOLOGIQUE (1945 – 1970)</b>	<b>93</b>
	<i>M.-A. Haldimann</i>	
<b>10.1</b>	Le cadre légal au Proche-Orient et son évolution jusqu'en 1970	95
<b>10.2</b>	Le cadre légal en Grèce et en Italie ainsi que leur évolution jusqu'en 1970	96
<b>10.3</b>	Le droit suisse jusqu'en 1970	96
<b>10.4</b>	La collection Guigoz, une absence de déontologie ordinaire ?	97
<b>11</b>	<b>LA COLLECTION GUIGOZ EN REGARD DE LA PRATIQUE MUSÉALE CONTEMPORAINE (2020)</b>	<b>99</b>
	<i>Marc-André Haldimann et Pierre-Yves Nicod</i>	
<b>11.1</b>	La collection Guigoz à l'aune de la Convention 1970 de l'UNESCO et du Code de déontologie de l'ICOM	101
<b>11.2</b>	La collection Guigoz en regard de la Loi sur le Transfert International des Biens Culturels (LTBC)	101

11.3	La collection Guigoz et la question des œuvres spoliées	102
11.4	Quel accueil pour des demandes de restitution ?	103
11.5	Le choix de la transparence, une voie d'excellence pour les institutions muséales	103
<b>12</b>	<b>ACQUIS ET PERSPECTIVES</b>	<b>105</b>
	<i>M.-A. Haldimann</i>	
12.1	Les acquis	107
	12.1.1 <i>Une collection de son temps ?</i>	107
	12.1.2 <i>Un inventaire inexistant ?</i>	107
	12.1.3 <i>Les objets volés ou spoliés</i>	108
	12.1.4 <i>La collection Guigoz, le fruit d'une vision servie par le marché de l'art</i>	108
	12.1.5 <i>Édouard Guigoz et le choix de la donation</i>	109
12.2	Les perspectives	110
	12.2.1 <i>Vers une étude du marché de l'art dans le contexte social, politique et économique de l'après-guerre</i>	110
	12.2.2 <i>Une démarche bénéfique pour les collections archéologiques publiques et privées</i>	110
<b>13</b>	<b>POSTFACE</b>	<b>111</b>
	<i>Pascal Ruedin</i>	
<b>14</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>115</b>
	<b>CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS</b>	<b>119</b>
	<b>ANNEXES</b>	
	Annexe 1 - Les objets exposés au Manoir à Martigny en 1970	120
	Annexe 2 - Les étapes de l'inventaire de la collection Guigoz	123
	Annexe 3 - Les objets manquants	124

# 5

## De l'exposition de la collection à son étude et sa publication (1976 – 2021)



*Marc-André Haldimann, Arnaud Meilland et Pierre-Yves Nicod*

**Fig. 16** – La salle du Musée cantonal d'archéologie dédiée à la collection Guigoz, 1976.

## 5.1 Inauguration du Musée d'archéologie et médiatisation de la collection Guigoz

Suite à la décision du Conseil d'État du 18 mars 1970 de créer un Musée cantonal d'archéologie pour accueillir la collection Guigoz et les stèles néolithiques du Petit-Chasseur, la planification et les travaux d'aménagement de la Grange à l'Évêque en musée se déroulent entre 1972 et le 16 octobre 1976, date de son inauguration. Présentée dans une des deux grandes salles et bénéficiant alors d'une muséographie moderne et soignée, la collection Guigoz est particulièrement mise en lumière par la presse de l'époque qui voit en elle « une collection de verre presque unique au monde » (Fig. 17)<sup>80</sup>.

C'est dans ce cadre que la nouvelle directrice des Musées cantonaux, Rose-Claire Schüle, recevra en visite officielle les 8 et 9 juillet 1982 les Conseils d'État valaisan et tessinois *in corpore*, ce dernier étant invité en remerciement du soutien apporté à la création du Musée en exemptant de taxation la collection Guigoz lors de sa donation.



Fig. 17 – 18 octobre 1976: l'ouverture du Musée cantonal d'archéologie fait la première du Nouvelliste.

## 5.2 L'affaire de la sphinge Aldobrandini et ses conséquences

Publiée dans la plaquette du Musée cantonal d'archéologie parue en 1976, la sphinge d'époque romaine en marbre est une des pièces maîtresses de la collection Guigoz (Fig. 1). Son origine illicite était connue du collectionneur qui, au contraire du reste de sa collection, la gardait cachée sous un drap dans une pièce à l'écart des vitrines abritant les autres objets<sup>81</sup>.

Cette œuvre de première importance a de fait été mise au jour en automne 1953 dans un terrain appartenant au Prince Aldobrandini à Pianabella, soit sur le site même du port antique d'Ostie, près de Rome. Annoncée à la Surintendance d'Ostie, cette découverte est confiée au propriétaire du domaine qui la conserve sur place. Son vol, survenu dans la nuit du 21 au 22 juin 1958, est annoncé le 24 juin aux autorités compétentes (Fig. 18)<sup>82</sup>.

Largement diffusée dans le cadre de l'ouverture du Musée cantonal d'archéologie, sa présence illicite à Sion est signalée en juin 1978 par le *Nucleo tutela patrimonio artistico* au Ministère italien de la Culture. Les démarches entreprises auprès des autorités valaisannes, notamment la police de ce canton, sont partiellement documentées dans les archives ; Rose-Claire Schüle adresse ainsi le 9 février 1979 une note à Pierre Bonvin, chef du Service administratif du

<sup>80</sup> Nouvelliste du 18.10.1976 ; L'Express du 18.10.1976 ; Le Treize Etoiles de novembre 1976 ; Le Matin du 18.10.1976 ; Meillard 2015, p. 22.

<sup>81</sup> Interview de Georges Spagnoli, 16 novembre 2016 in rapport Haldimann 2017, p. 11.

<sup>82</sup> Courrier du 16 juillet 2020 de Paola Germoni, surintendante du Parco archeologico di Ostia Antica à Pierre-Yves Nicod, conservateur au Musée d'histoire du Valais.

Département de l'instruction publique, témoignant de sa pleine collaboration avec le brigadier Briguet de la police cantonale<sup>83</sup>.

Cette affaire paraît dans le Nouvelliste du 12 mai 1979 alors que les discussions entre la directrice des Musées cantonaux, favorable pour des raisons déontologiques à la restitution de l'œuvre, et le Conseil d'État encore réticent, sont en cours. Dans le cadre légal de 1979, seul l'article 728 du Code civil suisse pouvait s'appliquer : il prévoit une prescription acquisitive de cinq ans. Ainsi, selon le droit suisse, le musée n'était pas tenu de rendre l'objet, la Suisse n'ayant pas encore signé la convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 interdisant le commerce illicite des biens culturels.

En août 1979, Rose-Claire Schüle, fondant sa décision sur l'absolue certitude que l'œuvre réclamée par le Gouvernement italien est bien celle exposée à Sion, emporte la décision de restituer l'œuvre et demande par un courrier daté du 6 août 1979, l'aide d'un juriste de l'État pour lui indiquer la façon de procéder à la restitution<sup>84</sup>. Cette dernière se fera le 28 octobre 1979 par l'entremise de l'Ambassade d'Italie, la sphinge retournant au Musée d'Ostie en novembre.<sup>85</sup>

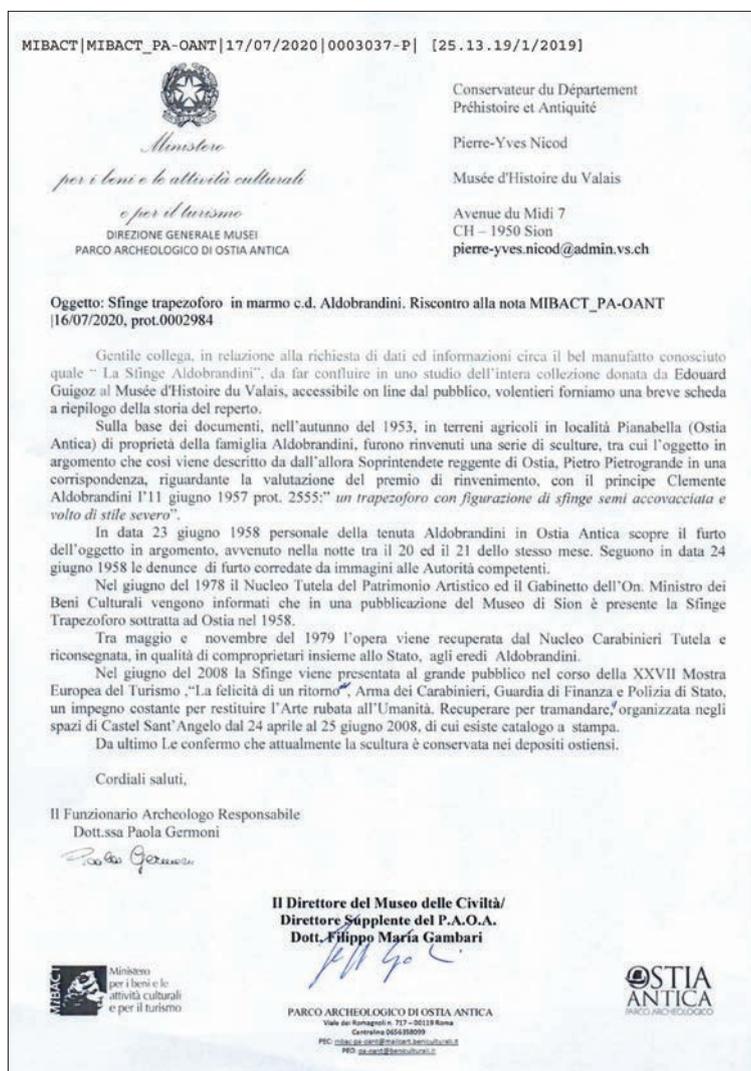


Fig. 18 – La sphinge Aldobrandini : lettre du 17 juillet 2020 de la Dr. Paola Germoni, Surintendante d'Ostie, contresignée par le Dr. Filippo Maria Gambari, Directeur du Museo della Civiltà.

<sup>83</sup> Correspondance du 9 février 1979 entre Rose-Claire Schüle et Pierre Bonvin, chef du service administratif du Département de l'instruction publique, AMCV, F 247, rapport Meilland 2015, p. 24.

<sup>84</sup> AMCV F 236, rapport Meilland 2015, p. 24.

<sup>85</sup> Walliser Bote du 29 octobre 1979 ; Courrier de la Surintendance d'Ostie du 17 juillet 2020.

### 5.3 De la restitution de la sphinge à la mise en réserve de la collection Guigoz

En poste en Italie à l'époque de la restitution de la sphinge Aldobrandini, Marie Claude Morand, la nouvelle Directrice des Musées cantonaux découvre la donation Guigoz à son entrée en fonction en 1984 et est mise au courant par Rose-Claire Schüle du problème déontologique rencontré. De son propre aveu, elle a depuis toujours pensé que la collection Guigoz « sentait la poudre ».

Afin de mener à bien sa grande exposition « Le Valais avant l'histoire », Marie-Claude Morand fera démonter fin 1985 l'exposition permanente, donation Guigoz incluse. En parallèle, pour connaître la valeur scientifique de la collection et la provenance des œuvres, elle lance deux études sur des pans de la collection Guigoz : Danièle Bally, obtient sa licence d'archéologie classique auprès de l'Université de Lausanne en décrivant une sélection de 14 vases grecs en 1985 tandis que Jean-Luc Chappaz, de l'Université de Genève, étudie les objets égyptiens de la collection<sup>86</sup>. Par faute de temps, un troisième projet d'étude centré sur les objets étrusques ne sera pas mené à bien.

Au terme de l'exposition temporaire, Marie-Claude Morand prend la décision en 1987 de ne plus exposer la donation Guigoz en raison de ses provenances trop peu documentées et de ce fait, de son faible intérêt pour le public valaisan. Cette décision n'entraîne pas de réactions de la famille Guigoz<sup>87</sup>.

Par ailleurs, c'est l'arrière-plan de la donation Guigoz qui conduira Marie-Claude Morand, présidente de l'ICOM Suisse en 1993, à fonder la commission de déontologie de l'ICOM, un organe de diffusion pour les bonnes pratiques muséales, mais aussi de recours en cas de difficultés d'ordre déontologique.

Volontairement dormante depuis, la collection n'est toutefois pas négligée ; son reconditionnement et sa conservation sont assurés entre 2000 et 2001. Quelques objets sont par ailleurs prêtés occasionnellement dans le cadre d'expositions temporaires<sup>88</sup>.

### 5.4 Des volontés extérieures de mise en valeur (2004-2011)

A la suite d'une visite faite en 2004 lors d'une journée de portes ouvertes au Musée archéologique, Stéphane Marti, enseignant au Collège des Creusets à Sion et Président de la Fondation Fellini pour le cinéma, créée en 2001, découvre les objets de la collection Guigoz alors stockés dans le sous-sol de la Maison Blatter. Frappé par la qualité des objets, et surpris par leur conditionnement insatisfaisant, il décide, en tant que membre du Conseil de la culture du canton, de contacter Claude Roch, le Conseiller d'État en charge des Affaires Culturelles, afin d'améliorer la situation. Ce premier contact restant sans effet, il obtient de Marie-Claude Morand la permission de visiter à nouveau la collection dans les réserves de l'institution, en compagnie de Daniel Fazan, journaliste à la RTS, de Gilbert Albert, joaillier à Genève, et de Denise Guigoz, la nièce du collectionneur. En voyant la qualité des objets et l'absence de mise en valeur, Gilbert Albert approche lui aussi, le jour même de la visite, le Conseiller d'État, sans plus de résultat.

<sup>86</sup> Bally 1985 ; Jean-Luc Chappaz, rapport manuscrit inédit, 1985.

<sup>87</sup> Marie Claude Morand a reçu quelques coups de téléphones et quelques commentaires, mais aucun de la famille Guigoz (entretien du 17.06.2020). Rapport Meilland 2020, p 36.

<sup>88</sup> Entretien du 17.06.2020. Rapport Meilland 2020, p. 36 et entretien du 5 novembre 2020.



Fig. 19 – Le courrier anonyme de février 2013 (AMCV\_AG\_6-121\_B1).

En 2009, la fondation Fellini expose au musée du Jeu de Paume à Paris<sup>89</sup>; le canton du Valais étant partenaire de l'exposition, Stéphane Marti évoque à nouveau la collection Guigoz auprès du Conseiller d'État Jean-Michel Cina en soulignant l'opportunité créée par ses contacts parisiens pour la valoriser. La fondation, se présentant comme chargée « d'établir une étude de faisabilité pour la mise en valeur des verres Guigoz, notamment (...) », est représentée par Me Dominique Sierro, qui contacte au préalable le 17 octobre 2008 Jacques Cordonier, chef du Service de la Culture, afin de vérifier que l'État dispose bien de tous les droits sur les verres Guigoz en produisant l'acte de donation<sup>90</sup>.

Entre 2008 et 2010, la Fondation entreprend des recherches sur la collection Guigoz, en collaboration avec Chiara Meichtry, responsable de communication puis Secrétaire générale du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire de l'État du Valais présidé par Jean-Michel Cina<sup>91</sup>.

Contactée téléphoniquement par cette dernière le 20 septembre 2011, la directrice des Musées cantonaux est sollicitée pour exposer des objets de la collection Guigoz dans le nouveau bâtiment et centre d'exposition projeté au domaine viticole de l'État, au Grand-Brûlé à Leytron<sup>92</sup>. L'objectif de valoriser le patrimoine viticole en intégrant des œuvres de la collection se heurte au refus de Marie Claude Morand, fondé sur les problèmes éthiques liés à cette collection et le fait que les objets n'étaient pas d'origine valaisanne. Cette demande particulièrement insistante malgré les contre-arguments avancés n'aboutit pas non plus<sup>93</sup>.

En parallèle, fin 2011, « dans le but de faire bouger les choses »<sup>94</sup>, les Musées cantonaux sont soumis à une enquête de l'Inspection cantonale des finances (ICF) qui cible la collection Guigoz, suite à « des faits portés à la

<sup>89</sup> <https://jeudepaume.org/evenement/fellini-la-grande-parade/> consulté le 15 juin 2021.

<sup>90</sup> Courriel remis par Stéphane Marti à Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la Culture le 21 avril 2021.

<sup>91</sup> Entreprises sans le concours des Musées cantonaux, ces recherches permettent de réunir des articles de presse, les rapports annuels des Musées, 2000 scans d'objets et des travaux universitaires (Vases corinthiens, italo-corinthiens et italiens ; Collection Guigoz, mémoire de licence en archéologie classique présenté par Danièle Bally en juillet 1986, Université de Lausanne; Die Präventive Konservierung einer archäologischer Glassammlung am Beispiel der Hohlglassammlung « Collection Guigoz », Diplôme de fin d'étude présenté par Benjamin Schäfer en 2004 au Fachbereich 5, Gestaltung Studiengang Restaurierung/Grabungstechnik der fachhochschule für Technik und Wirtschaft, Berlin). M. Chevrier, aujourd'hui décédé, et qui s'est rendu à Chiasso du vivant d'Édouard Guigoz est également interrogé ; ses dires estimant qu'Édouard Guigoz avait plus de 300'000 objets dans ses hangars ne sont pas estimés crédibles. Enfin, « le juge François Vouilloz, à qui les scans sont remis, publie une étude sur les verres en 2010 ». Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 3.

<sup>92</sup> Le bâtiment n'a, pour l'heure, pas été construit.

<sup>93</sup> Entretien du 17.06.2020 entre Marc-André Haldimann et Marie-Claude Morand ; AMCV, AG 3-101, B1. Note interne rédigée par Chiara Meichtry le 20 septembre 2011 communiquée par Stéphane Marti le 22 avril 2021 à Anne-Catherine Sutermeister, cheffe du Service de la Culture de l'État du Valais.

<sup>94</sup> Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 3.

connaissance de l'ICF concernant la collection Guigoz qui nécessitent une vérification de leur part »<sup>95</sup>. Le rapport de l'ICF dédié à la procédure de stockage et de conservation des Musées cantonaux ne révèle finalement aucun dysfonctionnement et salue « une procédure méthodique et professionnelle »<sup>96</sup>.

## 5.5 Un courrier anonyme et des allégations à l'origine d'une démarche exemplaire (2013 – 2014)

En février 2013, le conseiller d'État Claude Roch reçoit un texte anonyme menaçant concernant la collection Guigoz (**Fig. 19**)<sup>97</sup> : dans un français approximatif composé de mots abrégés, plusieurs allégations en lien avec la collection sont portées à l'encontre de l'État du Valais. Cette missive d'un autre temps souligne la soi-disant dispersion de dizaines de milliers de pièces de la collection dérobées par des personnalités politiques notamment radicales ; elle menace le gouvernement valaisan d'une enquête internationale et mentionne par ailleurs l'existence de preuves accablantes conservées dans le coffre d'une banque. Elle donne pour origine des œuvres de la donation Guigoz la collection personnelle de Mussolini, formée d'œuvres spoliées aux Ethiopiens et aux juifs, souligne la malédiction qui s'abat sur les personnes liées à la collection et révèle enfin l'existence d'une personne travaillant depuis 15 ans sur le sujet.

Jacques Cordonier, chef du Service de la culture, transmet ce texte à Marie-Claude Morand alors à la veille de sa retraite. Cette dernière dément les différentes accusations et demande en parallèle conseil auprès de la Section des transferts internationaux des Biens Culturels de l'Office fédéral de la Culture.

Pascal Ruedin, le nouveau Directeur des Musées cantonaux du Valais entré en fonction le 1<sup>er</sup> octobre 2013, est lui-même relancé en 2014 sur le dossier de la collection Guigoz par un journaliste valaisan, Grégoire Praz, qui le confronte à des allégations en partie voisines de celles contenues dans la lettre anonyme. Dans ce contexte délétère, Pascal Ruedin est convaincu que seule une démarche d'éthique muséale portant sur la vérification des œuvres et la transparence la plus complète autour de la collection est à même de fournir réponse aux allégations formulées.

Sans délais, il lance en 2014 un récolement complet de la collection en dépôt qui fournit les éléments suivants : les registres comportent 3'695 fiches d'inventaire numériques dont 31 renvoient à des objets non retrouvés<sup>98</sup>.

## 5.6 Les études préliminaires (2015 – 2017)

Les volets d'action envisagé par le Directeur des Musées cantonaux se déploient à partir de 2015, au terme d'une séance menée avec Benno Widmer, alors chef du Service spécialisé transfert international des biens culturels et des biens spoliés de l'Office fédéral de la culture.

<sup>95</sup> AMCV, AG, 6-117, B1.

<sup>96</sup> AMCV, AG, 6-119, B1.

<sup>97</sup> AMCV, AG, 6-121, B1.

<sup>98</sup> Note interne du Musée d'histoire du Valais : Sophie Brocard, Récolement 2014, rapport de synthèse, octobre 2015. Trois autres pièces manquantes ont été identifiées lors de la présente recherche ; la liste des 34 pièces manquantes est donnée dans l'Annexe n°3.

Le cadre historique autour d'Édouard Guigoz, de sa collection et de sa donation à l'État du Valais est étudié en interne par l'historien Arnaud Meilland. Rendu le 30 décembre 2015, son rapport liste pour la première fois tous les documents en lien avec la collection Guigoz qui sont conservés dans les différentes archives valaisannes et propose un premier éclairage historique de l'homme, de sa famille, de la donation de sa collection et de son arrivée en Valais<sup>99</sup>.

Orienté sur une caractérisation de la collection et une première évaluation de la provenance des objets, un autre volet est confié à Marc-André Haldimann en 2016. Rendu le 14 février 2017, un rapport rend compte du cadre humain de la collection, de sa réception à Sion ainsi que des aires géographiques de provenance des objets qui la composent. Il aborde également la caractérisation de la collection ainsi que son statut en regard des lois en vigueur et du Code de déontologie de l'ICOM. Il propose en conclusion des pistes pour sa publication scientifique qui devra comprendre également son cadre historique et déontologique<sup>100</sup>.

---

## 5.7 Le projet de recherche et de publication (2018 – 2021)

Les pistes issues de ces travaux préliminaires étant prometteuses, Pascal Ruedin et Pierre-Yves Nicod, le nouveau conservateur du département Préhistoire et Antiquité du Musée d'histoire, envisagent à partir de 2017 la mise sur pied d'un projet de recherche et de publication de grande ampleur. Basé sur l'étude scientifique des objets de la collection et sur le développement de la recherche historique, ce projet doit aboutir à la mise en ligne de son catalogue et à la publication d'un rapport de synthèse abordant tous les aspects archéologiques, historiques et déontologiques de la collection Guigoz.

Grâce au soutien financier de l'Office fédéral de la Culture – attribué dans le cadre de son programme pour les recherches de provenance des œuvres constituant les collections – et de Michelle Guigoz, filleule d'Édouard Guigoz et mécène passionnée par l'œuvre de son parrain, le projet est lancé en 2019.

Ces travaux de recherche conduits sous la direction scientifique de Marc-André Haldimann sont réalisés par Arnaud Meilland (Bureau Clio Sàrl) pour tous les volets historiques et par un collège de scientifiques spécialisés dans l'étude typologique des objets. Ce collège comprend pour les objets en métal Martin Guggisberg et Enrico Regazzoni (Université de Bâle), pour ceux en verre Chantal Martin Pruvot (archéologue indépendante), pour ceux en céramique Jean-Robert Gisler (Université de Fribourg), pour la sculpture Clara Bolle-Fivaz (Université de Genève) et pour les lampes à huile Marc-André Haldimann (Université de Berne).

Depuis l'automne 2020, le catalogue de la collection est consultable en ligne sur la plateforme de recherche *Vallesiana.ch*. Le présent rapport de synthèse fournit pour sa part les résultats historiques et scientifiques de cette étude novatrice conduite sur une des grandes collections archéologiques suisses.

Au cours de l'étude, Arnaud Meilland, informé de l'existence du projet privé de mise en valeur<sup>101</sup>, adresse à Stéphane Marti le 27 août 2020 une demande d'information et d'entretien en regard du projet (voir *supra*, chap. 5.4. et 5.5.). Demeurée sans réponse de même qu'une relance adressée le 8 septembre suivant, c'est finalement lors d'une troisième demande que Stéphane Marti sollicite une prise de rendez-vous pour une séance d'information mutuelle entre la fondation Fellini et le Service de la Culture de l'État du Valais le 11 février 2021.

---

<sup>99</sup> Meilland 2015.

<sup>100</sup> Haldimann 2017, p. 21 – 22.

<sup>101</sup> Meilland 2020a, p. 10.

Lors de cette séance, Stéphane Marti affirme que « la collection Guigoz est de très grande valeur et (qu') il est important de faire les choses comme il faut » et il souligne « le caractère bienveillant de la démarche de la fondation Fellini à l'égard de l'Etat du Valais et de ses institutions culturelles »<sup>102</sup>. Le tour de table tenu à cette occasion clarifie le cadre dans lequel la succession d'évènements autour de la collection Guigoz s'est déroulée (voir *supra*, chap. 5.4 et 5.5)<sup>103</sup>.

Il permet également à Stéphane Marti d'exposer une hypothèse de travail qui voit dans la collection Guigoz « le trésor caché de Mussolini et du régime fasciste dont Guigoz était plus proche qu'on ne le pense d'après sa nièce Denise (...) »<sup>104</sup>, ce dernier ayant su tirer profit de la situation frontalière de Chiasso, par ailleurs proche de Dongo, le lieu de l'arrestation du dictateur le 26 avril 1945. Cette hypothèse est fondée sur une notice biographique d'Édouard Guigoz, rédigée à une date inconnue par son frère Jules, qui mentionne l'acquisition par le collectionneur de documents autographes de Mussolini auprès des Partisans de la région de Côme<sup>105</sup>.

Les vérifications complémentaires en lien avec cette hypothèse de travail sont présentées *infra*<sup>106</sup>. Elles posent un terme à la narration de la réception de la collection Guigoz dans le cadre de cette étude.

<sup>102</sup> Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 4.

<sup>103</sup> Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 3.

<sup>104</sup> Procès-verbal approuvé de la séance du 11 février 2021 entre la Fondation Fellini et le Service de la Culture, p. 5.

<sup>105</sup> « Il fut en contact suivi avec les Partisans italiens de la région de Côme qui lui vendirent toute une liasse des papiers (de la main de, rajout) que Mussolini avait emporté avec lui dans sa fuite sur la rive ouest du lac de Côme ; tous les effets de Benito Mussolini furent ainsi commercialisés au mieux et dispersés par les partisans. » Voir aussi *supra*, chap. 2.4 ; un extrait de cette notice biographique jusqu'alors inconnue est transmis aux Musée cantonaux le jour même de la séance par Denise Guigoz.

<sup>106</sup> La question des œuvres pouvant provenir de spoliations est abordée *infra*, chap. 11.3 et 12.1.3.

